



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21820
26 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 26 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la situation existant au Moyen-Orient à la suite de l'invasion du territoire koweïtien par les forces armées iraqiennes.

Dans une note datée du 14 août 1990, le Ministre hondurien des relations extérieures, M. Mario Carías Zapata, vous a fait savoir que le Gouvernement hondurien était disposé à collaborer avec la force internationale de maintien de la paix que le Conseil de sécurité pourrait décider de créer pour mettre fin à cette situation.

D'ordre de mon gouvernement, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Roberto FLORES BERMUDEZ

ANNEXE

Lettre datée du 14 août 1990, adressée au Secrétaire général
par le Ministre hondurien des relations extérieures

J'ai l'honneur de me référer à la crise que traverse actuellement le Moyen-Orient.

Le Gouvernement hondurien est profondément préoccupé par l'occupation dont fait l'objet le territoire koweïtien de la part de forces armées de l'Iraq. Cet acte constitue une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international ainsi que des normes spécifiquement énoncées dans la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement considère que de telles actions doivent faire l'objet de sanctions énergiques de la part de la communauté internationale, non seulement parce que leur impunité créerait un précédent funeste, mais également parce qu'elles mettent en danger la stabilité et la survie du système des Nations Unies.

Nous sommes conscients des différences qui existent entre les Etats quant à leur puissance militaire, leur capacité économique et leur situation stratégique. Nous croyons toutefois que, lorsque les circonstances l'exigent, nous sommes tous dans l'obligation de coopérer, dans la mesure de nos possibilités, pour défendre les buts et principes sur lesquels est fondé notre Organisation.

A cet égard, je suis heureux de vous informer, Monsieur le Secrétaire général, que le Gouvernement hondurien est tout à fait disposé à participer, même si cette participation est modeste, à toute force internationale de maintien de la paix que le Conseil de sécurité des Nations Unies déciderait de créer afin de résoudre la crise du Moyen-Orient.

En formulant des vœux sincères pour que la grave situation provoquée par l'Iraq n'entraîne pas une rupture de la paix dans la région et une généralisation des hostilités armées, je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des relations extérieures

(Signé) Mario CARIAS ZAPATA
